



Le baptême civil

Renseignements :

Mairie de Lapalud

04.90.40.30.73

Le baptême civil est également appelé « Baptême Républicain ».

Acte citoyen, le baptême civil ou baptême républicain ou encore présentation civique d'enfant est l'engagement moral des parrain(s) et marraine(s) d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie.

Retrait du dossier :

- À l'accueil de la Mairie
- À télécharger au format PDF

Pièces à fournir :

Formulaire de demande dûment complété et signé des deux parents

Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille

Pièces d'identité des parents, des parrain et marraine.

Un justificatif de domicile des parents, des parrain et marraine.

Il est demandé de déposer le dossier au moins un mois avant la date prévue de la cérémonie. Celle-ci devra être confirmée par les intéressés 8 jours avant.

Peut-on désigner deux parrains ou deux marraines pour notre Enfant ?

La cérémonie de baptême civil, ne revêtant aucun caractère officiel, n'est régie par aucune loi. La désignation des parrains et marraines n'est donc soumise à aucune règle concernant la qualité des personnes. Cependant, ceux-ci doivent être majeurs.



DEMANDE CÉRÉMONIE DE BAPTÊME CIVIL

L'enfant

Nom Prénom(s).....
Date de naissance ___/___/_____ Lieu.....

Le père

Nom Prénom(s).....
Profession.....
Adresse.....
Code Postal Ville..... Tél.....

La mère

Nom Prénom(s).....
Profession.....
Adresse.....
Code Postal Ville..... Tél.....

Le parrain

Nom Prénom(s).....
Profession.....
Adresse.....
Code Postal Ville.....

La marraine

Nom Prénom(s).....
Profession.....
Adresse.....
Code Postal Ville.....

Signature du père

A Le.....

Signature de la mère

A Le.....